



## **Les droits de l'enfant face à l'épidémie du Covid-19** **Faire attention aux enfants durant le confinement et** **le déconfinement**

### **Les recommandations du Délégué général aux droits de l'enfant en version *childfriendly*<sup>1</sup>**

1. L'école doit rouvrir petit à petit .....	2
2. Continuer à s'occuper des mineurs en difficultés ou en danger	3
3. Du temps libre avec des amis et des loisirs.....	4
4. Les milieux d'accueil restent importants pour les bébés et les jeunes enfants.....	5
5. Les enfants qui ont un handicap veulent aussi revenir à une vie normale.....	6
6. Se sentir bien avec ses émotions .....	7
7. Des contacts entre les parents en prison et leurs enfants .....	8
8. Ne pas oublier les enfants étrangers .....	9
9. Aider les enfants de familles pauvres.....	10
10. Calmer les relations entre les jeunes et la police .....	11

*Pendant le confinement et le déconfinement, le Délégué général aux droits de l'enfant a beaucoup travaillé pour que les personnes qui prennent les décisions (entre autres les hommes et les femmes politiques) tiennent compte des enfants et des jeunes. Il s'est concentré sur différentes choses importantes dans la vie des enfants et des jeunes (l'école, les loisirs...) pour aider les responsables politiques à prendre des mesures qui auront le moins de conséquences négatives sur les enfants et les jeunes (jusqu'à 18 ans). Ce qu'il leur a proposé se trouve en dessous de ce texte de présentation divisé en sujets importants. On appelle ça des « recommandations ».*

<sup>1</sup> Version adaptée aux enfants.



## **1. L'école doit rouvrir petit à petit**

Cette fiche parle de la reprise de l'école pour tous les enfants.

Durant le confinement, toutes les écoles ont été fermées pour limiter la propagation du coronavirus. Pendant cette période, tous les enfants sont restés confinés en famille sans contacts physiques avec leurs copains et sans activités de loisir. De plus, tous les enfants n'ont pas bénéficié des mêmes conditions pour réaliser les travaux envoyés par leurs professeurs. Certains enfants vivent dans des logements trop petits, n'ont pas toujours le matériel informatique nécessaire pour réviser. Cette situation a amené des élèves à décrocher malgré les efforts des enseignants.

Dès le début du déconfinement, le Délégué général aux droits de l'enfant a demandé une réouverture progressive de l'école pour tous les enfants. Le retour à l'école de tous les enfants permettra à chacun et à chacune d'entre eux de retrouver leurs copains et leurs enseignants mais aussi de limiter les risques de subir des moments parfois difficiles en famille. L'école n'est pas seulement un lieu de transmission des savoirs, d'apprentissage de matières, elle est ou doit être aussi un lieu de rencontre, de partage et de vie.

Ce retour réclamé par le Délégué général aux droits de l'enfant doit aussi permettre de lutter contre les inégalités sociales et de garantir à chaque enfant le respect de ses droits fondamentaux.



## **2. Continuer à s'occuper des mineurs en difficultés ou en danger**

Cette fiche parle des enfants qui vivent des situations difficiles dans leur famille.

En temps normal, un enfant qui est en difficultés dans sa famille peut demander de l'aide au sein de son école ou à un adulte de confiance. Les services de l'aide à la jeunesse peuvent alors être contactés et, si nécessaire, mettre en place une aide au sein de la famille de l'enfant. Si cela ne protège pas suffisamment l'enfant, il peut être placé dans un autre milieu de vie (institutions, autre famille...).

Durant le confinement, l'aide apportée aux enfants au sein de leur famille a pu continuer de manière virtuelle. Les professionnels gardant le contact par téléphone ou visioconférence. De même les enfants en institutions ont pu garder le contact avec leur famille grâce à ces technologies.

Toutefois pour le Délégué général aux droits de l'enfant, ces contacts à distance ne peuvent pas se poursuivre longuement car les enfants ont besoin de contacts réels avec leur famille.

Dès le début du déconfinement, pour répondre aux demandes du personnel qui travaille avec les enfants et les familles, le Délégué général aux Droits de l'Enfant a réclamé qu'on leurs procure tout le matériel nécessaire pour assurer les visites dans le respect des conditions sanitaires (gel, masques, test de dépistages...).

Le Délégué général aux droits de l'enfant a également recommandé d'être très attentif au respect des droits et des intérêts des enfants durant cette période inédite ainsi que de les informer de tout ce qui les concerne dans un langage adapté à leur âge.



### **3. Du temps libre avec de amis et des loisirs**

Le Délégué général a beaucoup pensé à toi, à tous les aspects de ton quotidien qui ont changé pendant la crise, le confinement et le déconfinement.

Tes activités, tes loisirs ont été supprimés pendant toute cette période. Cela a été compliqué pour toi de jouer, de t'amuser, de rester en contact avec tes amis.

Nous pensons donc que l'on doit organiser des activités pour toi, pour tous les enfants cet été. On doit continuer d'organiser les plaines, les stages, les camps et bien d'autres activités.

On doit permettre cela en s'assurant que ta santé n'est pas en danger, que les règles de protection sont mises en place.

On se rend bien compte que cet été va être différent : tes animateurs devront s'organiser différemment, avec des plus petits groupes, il y aura beaucoup de règles à respecter pour que tout le monde soit protégé.

Cela va coûter de l'argent pour que tes animateurs aient tout le matériel de protection nécessaire, pour qu'ils soient en nombre suffisant pour pouvoir animer vos groupes. Mais nous pensons que c'est notre devoir d'adultes, de faire en sorte que chaque enfant ait accès aux loisirs, aux jeux cet été. Jouer, t'amuser avec d'autres enfants, c'est très important pour ton bien-être. Cela t'aide à bien grandir et tu apprends également de nouvelles choses.

Le Délégué général a pris contact avec les personnes qui organisent tes loisirs pendant les vacances pour réfléchir, avoir plus d'idées et être plus forts ensemble.

Ensuite, nous avons contacté les personnes qui dirigent notre pays, nous leur avons écrit, pour qu'elles comprennent l'importance d'organiser des activités cet été pour tous les enfants.

Tous tes droits sont importants et doivent être protégés, tes loisirs sont importants. Les plaines, les stages les camps sont donc essentiels pendant les vacances, ils te permettent de rester en bonne santé et de t'épanouir.



#### **4. Les milieux d'accueil restent importants pour les bébés et les jeunes enfants et les bébés**

Cette fiche parle des bébés et des petits enfants qui ne vont pas encore à l'école. Certains restent à la maison mais d'autres vont à la crèche ou sont gardés par une personne qu'on appelle une accueillante et qui peut s'occuper de quelques enfants dans sa maison ou dans un autre endroit.

A cause du nouveau virus, beaucoup de parents qui travaillent d'habitude à l'extérieur sont restés à la maison, en travaillant ou pas avec leur ordinateur. Comme les cours étaient arrêtés dans les écoles et que beaucoup de gens avaient un peu (ou beaucoup) peur du virus, ils ont gardé leurs enfants à la maison. Presque tous les lieux d'accueil pour les petits ont fermé ou alors s'occupaient seulement de quelques enfants, presque toujours ceux dont les parents travaillaient à l'hôpital.

Après quelques semaines, beaucoup de gens ont dit qu'il fallait recommencer à ouvrir tous les services car la vie sociale des jeunes enfants est très importante pour qu'ils grandissent bien, dans leur tête et dans leur corps. En plus, il y a un service qui s'appelle l'ONE (l'Office de la Naissance et de l'Enfance) et qui est chargé de regarder si les enfants sont en bonne santé et qui aide aussi les parents qui ont des difficultés. Eux aussi ont dit qu'il fallait absolument que les enfants reviennent dans les lieux d'accueil. Mais beaucoup de gens ont encore un peu peur. Donc, le retour se fait petit-à-petit. Heureusement, les médecins font beaucoup de recherches sur le nouveau virus et maintenant on est presque sûr que les enfants ne donnent pas le nouveau virus aux adultes. Donc, on ne devra plus mettre de masques tout le temps et ce sera beaucoup mieux pour les petits car ils ont vraiment besoin de voir les visages des gens qui s'occupent d'eux.



## **5. Les enfants qui ont un handicap veulent aussi revenir à une vie normale**

A cause du nouveau virus, la vie de tous les enfants a beaucoup changé mais encore plus pour ceux qui ont un handicap.

Ceux qui vont d'habitude dans des écoles « spécialisées » pour avoir des cours et des soins qui conviennent à leurs problèmes particuliers ont eu plus de difficultés pour rester en contact avec les professeurs car tous ne savent pas employer des ordinateurs et certains ont même un peu peur quand ils ne voient pas les gens en vrai. Et puis, comme ils n'allaient plus à l'école, ils n'avaient plus non plus toutes les autres prises en charge qui sont tellement importantes (la kiné, la logo,...).

Certains enfants restent dormir en semaine dans des centres spécialisés qu'on appelle des institutions et ils retournent le weekend chez leurs parents. Pendant cette période, ils ont dû décider où ils restaient pendant tout le confinement : la maison ou le centre. Il n'y avait pas de bon choix car il y avait du bon et du moins bon de chaque côté. Beaucoup sont restés sans voir leur famille pendant des mois et c'est toujours très dur pour eux maintenant. Surtout qu'il n'y avait plus non plus l'école pendant la journée.

Il existe aussi des services qui viennent à la maison pour s'occuper des enfants et aider les parents. Là aussi, les visites se sont arrêtées même si tout le monde a essayé de rester en contact par téléphone et par ordinateur. Mais on ne peut pas apporter la même aide quand on ne se voit pas. Heureusement, maintenant que presque tout le monde a des masques, tout peut recommencer, petit-à-petit.

Ah oui, à propos des masques, tu ne le sais peut-être pas, mais c'est super compliqué pour certains enfants : ceux qui sont sourds ne savent plus lire sur les lèvres puisqu'elles sont cachées par le masque et d'autres enfants ont aussi très peur quand ils ne voient pas bien tout le visage. Alors, pour eux, on essaye de trouver des visières en plastique, un peu comme des masques de plongée.

Comme toi, sans doute, tous les enfants espèrent surtout pouvoir recommencer à vivre comme avant.



## **6. Se sentir bien avec ses émotions**

Cette fiche parle des enfants, petits et grands, qui ont des difficultés à se sentir bien avec toutes leurs émotions. Parfois, ils vont être très en colère et parfois ils vont avoir envie de ne pas sortir de leur lit parce que tout leur fait peur. Parfois, ils vont parler tout le temps et parfois ils ne vont plus parler. Ce sont des choses qui arrivent à tout le monde mais chez eux, ça prend tellement de place qu'ils ont du mal à continuer leur vie à l'école ou à la maison. Donc, des gens vont les aider. Souvent des médecins ou des psychologues. Ils vont parler avec eux, leur apprendre à remettre de l'ordre dans leurs pensées, à comprendre ce qu'il se passe dans leur tête ou simplement les aider à accepter d'être comme ils sont.

Parfois, c'est tellement compliqué que ces enfants arrêtent l'école pendant quelques mois et vont dans des centres pendant la journée. Parfois, ils doivent même rester à l'hôpital. Ils sont dans des services spécialisés qui accueillent seulement des enfants qui sont comme eux et ça les aide aussi de savoir qu'ils ne sont pas tous seuls.

Avec le coronavirus, tout a été encore plus compliqué. Beaucoup de services ont arrêté de recevoir les enfants et ont seulement continué à se parler par téléphone ou par ordinateur. C'était mieux que rien mais les contacts ne sont pas les mêmes. Parfois, ils ont aussi organisé des rencontres à l'extérieur parce que tout le monde dit que c'est moins dangereux. Ils faisaient des promenades pour se voir et parler, surtout avec les plus grands. Ceux qui sont à l'hôpital ont dû rester tout le temps et ne peuvent plus voir leurs parents depuis des mois et c'est très dur.

Et puis, avec ce virus, beaucoup de gens ont eu très peur. Et pour tous ces enfants qui sont très sensibles, ça a été encore plus compliqué parce qu'ils sentaient bien que leurs parents et leurs frères et sœurs se sentaient aussi parfois en danger.

Dans les semaines et les mois qui viennent, les médecins et les psychologues disent qu'ils vont devoir faire attention à tout le monde car on aura tous des moments plus difficiles et qu'il faudra du temps pour que tout redevienne comme avant.



## **7. Des contacts entre les parents en prison et leurs enfants**

Il arrive que des enfants soient séparés de leurs parents car soit la maman soit le papa est en prison. Parfois, ce sont les deux parents qui sont en prison.

Quoiqu'ils aient fait, ils restent les parents de leurs enfants. Dans des cas exceptionnels, il arrive parfois que des parents ne puissent plus ni voir ni décider pour leurs enfants mais c'est très rare.

Quand on est en prison, on ne peut pas sortir comme ça. On a très peu de contacts avec le monde extérieur. Mais presque tous les détenus ont droit à des visites de leur famille, de certains amis, de leur avocat au sein de la prison. Certains détenus peuvent parfois retourner dans leurs familles durant les week-ends car ils profitent de conditions de libération particulière mais ce n'est pas la majorité des personnes qui sont en prison.

Les enfants de parents détenus, comme ils vont à l'école, ne peuvent aller voir leur papa ou leur maman dans la prison que lors des visites du mercredi ou durant les week-ends. Ce qui est très peu. Avec le confinement, pour éviter que le virus ne rentre dans la prison, il n'y avait plus aucune visite qui était autorisée à part celle des avocats.

Donc les enfants ne pouvaient plus du tout voir leurs parents en prison. Certaines prisons ont mis en place un système de téléphonie virtuelle pour que les parents et les enfants puissent se voir via l'écran d'un ordinateur. C'est la visioconférence. Mais toutes les prisons ne l'ont pas fait. Donc tous les détenus parents ne peuvent pas en profiter. Et toutes les familles ne sont pas équipées avec un ordinateur à la maison.

Le Délégué général aux droits de l'enfant a donc demandé deux choses :

- Premièrement, que toutes les prisons s'équipent d'ordinateurs en suffisance pour que les parents détenus puissent faire les visioconférences avec leurs enfants et soient prioritaires par rapport aux autres détenus (ceux qui n'ont pas d'enfants).
- Deuxièmement, d'autoriser à nouveau les visites dans la prison, petit à petit, en donnant la priorité aux parents détenus.





## **8. Ne pas oublier les enfants étrangers**

Cette fiche parle des enfants et des adolescents qui doivent quitter leur pays, seuls ou avec leurs parents.

Beaucoup d'entre eux viennent en Europe parce que leurs parents sont maltraités chez eux. Ils demandent à être protégés et à pouvoir rester avec nous. Quand ils arrivent en Belgique, ils doivent s'inscrire, remplir des formalités et attendre dans des centres d'accueil de savoir si la Belgique est d'accord de les accueillir pour de bon.

Certains de ces centres accueillent les familles avec enfants, d'autres accueillent les enfants qui sont arrivés tout seul. A cause de la crise, ces familles ou ces enfants seuls n'ont pas pu faire les démarches (par exemple remplir des papiers) pour s'inscrire et demander la protection.

Parce que les bureaux ont été fermés. Plusieurs enfants sont donc restés à la rue et ont couru des risques pour leur santé et leur sécurité. Certaines familles ou certains adolescents ne font que passer en Belgique parce que c'est une étape sur leur trajet pour aller dans un autre pays, en Angleterre souvent.

Comme les frontières ont été fermées, ils ont eu beaucoup de souci, parce qu'ils n'avaient pas assez d'argent pour vivre ni de toit où s'abriter. Le Délégué général aux droits de l'enfant a donc demandé d'accueillir tous les enfants seuls, sans condition. Protéger et accueillir toutes les familles pendant la durée de la crise.



## **9. Aider les enfants de familles pauvres**

Certains enfants vivent dans une situation de pauvreté soit parce que leur parents ont des difficultés à avoir un travail soit parce que l'argent dont ils disposent n'est pas suffisant pour payer tout ce qu'ils doivent payer (le loyer, la nourriture, les vêtements, l'électricité et le gaz, les frais de l'école...).

En situation de crise, comme maintenant, c'est difficile pour ces familles qui vivaient déjà avec de l'argent « tout juste » car tout coûte un peu plus cher. En plus, avec le confinement, toute la famille reste dans la maison. On sait que c'est difficile de rester tout le temps à la maison, on finit par s'embêter.

Mais quand on a un grand appartement, ou une maison confortable, quand on a chacun sa chambre et qu'on a un jardin, on peut un peu plus bouger, d'une pièce à l'autre, prendre un peu l'air dans son jardin avec un ballon ou son vélo. Certains enfants, eux, sont confinés, dans de très petits espaces.

Parfois, c'est un appartement tout petit avec une ou deux pièces pour la cuisine, le salon et la salle à manger. D'autres enfants vivent dans de grands immeubles où on entend fort ce qu'il se passe chez les voisins. Se reposer, lire, dormir, est difficile. Et parfois, on se dispute alors plus facilement avec ses parents, ou avec ses frères et ses sœurs si on en a.

C'est pour cette raison que le Délégué général aux droits de l'enfant veut que les personnes qui décident et qui dirigent notre pays fassent attention aux parents en situation de pauvreté et à leurs enfants pour les aider à s'en sortir pendant et après la crise du coronavirus.

Par exemple, en laissant plus de temps aux parents pour payer certaines factures, en leur donnant un peu plus d'argent directement dans leur portefeuille, en créant des activités sportives et récréatives dans chaque quartier durant les vacances scolaires d'été et en les rendant gratuites pour les parents qui ne savent pas les payer.



## **10. Calmer les relations entre les jeunes et la police**

Le Délégué général aux droits de l'enfant est, en dehors du contexte de la crise actuelle, régulièrement interpellé par des jeunes, leurs parents ou des travailleurs de terrain qui estiment que leurs droits n'ont pas été respectés par la police lors d'un contrôle d'identité, d'une arrestation ou, de manière générale, pour dénoncer des méthodes jugées intimidantes ou humiliantes.

Les lois qui encadrent l'action de la police sont en temps normal assez complexes. Les mesures et les sanctions qui ont été prévues pour lutter contre la propagation du COVID19 n'ont pas rendu ces règles plus claires. Au contraire. Il est donc parfois difficile de savoir jusqu'où vont nos libertés et quelles sont les limites des pouvoirs de la police.

Le problème n'est évidemment pas que la police fasse son travail et intervienne en cas d'infraction. Ce qui préoccupe le Délégué général aux droits de l'enfant, ce sont les méthodes parfois employées par la police lors de ses contacts avec des enfants et des jeunes.

Les policiers ont le droit de faire usage de la contrainte et de la force mais ne peuvent pas le faire n'importe comment. Ils doivent eux aussi respecter la loi, utiliser la force seulement si elle est indispensable et proportionnée. Le rôle du Délégué général est de rappeler ces principes et de rappeler que les policiers doivent adapter leur comportement en prenant en compte la vulnérabilité des mineurs.

Durant cette période de (dé)confinement, nous avons reçu plusieurs signalements de tensions entre les jeunes et la police. Dans ce climat, notre objectif est d'aider à renouer un dialogue respectueux entre les jeunes et la police. Or, pour renouer le dialogue, il faut restaurer le lien de confiance entre la police, les institutions et les citoyens. En effet, il est important de rappeler que même si vous n'avez pas encore le droit de vote, vous êtes citoyens et citoyennes. Vous avez des droits. Votre parole a de la valeur et votre avis compte !

Chaque fois qu'un policier abuse de ses pouvoirs, ce lien de confiance s'abîme un peu plus. De la même manière, chaque fois qu'un jeune manque de respect à la police, il rend ce dialogue un peu plus difficile. Ainsi, l'apaisement des relations entre les jeunes et la police dépend d'une responsabilité commune.

Toutefois, le Délégué général rappelle chaque jour à nos dirigeants que, tout en reconnaissant cette responsabilité partagée, on ne peut pas attendre des enfants et des jeunes le même degré de responsabilité que celui porté par les policiers qui ont été spécialement formés pour mener à bien leurs missions. C'est pourquoi nous avons formulé plusieurs recommandations à l'attention des dirigeants et de la police pour garantir un meilleur respect de vos droits.